



Conseil national d'évaluation des normes

Séance du 8 juin 2017

Libellé et numéro du texte : Décret relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques (Urgence) (**dossier n°17-06-08-00017**)

Service de l'AMF compétent : DASOCES

Objet du texte : projet de décret visant à introduire une nouvelle dérogation dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires de 2013 autorisant le retour à la semaine de quatre jours.

Proposition d'avis de l'AMF : favorable sous réserve d'une réponse positive aux trois demandes de l'AMF.

Objet du décret

Le projet de décret vise à modifier le cadre du régime actuel des dérogations à l'organisation du temps scolaire mentionné à l'article D. 521-12 du code de l'éducation, et non le cadre général de la réforme des rythmes scolaires engagée dès 2013. La semaine scolaire de référence reste donc la semaine de neuf demi-journées avec mercredi matin.

Le choix d'un retour à la semaine de quatre jours constituerait une dérogation supplémentaire parmi les autres dérogations existantes portant sur :

- l'introduction de la demi-journée supplémentaire le samedi matin (dérogation semaine "Peillon") ;
- la durée des demi-journées et journées scolaires (idem) ;
- l'organisation de la semaine en huit demi-journées comprenant cinq matinées (dérogation semaine "Hamon") ;
- l'organisation d'une semaine scolaire inférieure à 24h, avec réduction des vacances scolaires (idem).

Toutefois, une demande de dérogation, y compris le choix de la semaine de quatre jours, n'est possible que sous réserve de respecter les cadres suivants :

- pas moins de huit demi-journées par semaine ;
- semaine scolaire d'au plus 24h ;
- au maximum 6h d'enseignements par jour et 3h30 par demi-journée ;
- pas de modification possible du nombre d'heures scolaires annuelles et de leur répartition.

Mais ces dérogations peuvent s'accompagner d'une adaptation du calendrier scolaire national sur décision du recteur d'académie.

Ainsi, le choix du retour à la semaine de quatre jours nécessiterait, à l'instar des autres dérogations, une saisine conjointe d'une commune ou de l'EPCI et d'un ou plusieurs conseils d'école, depuis la publication du décret n° 2016-1049 du 1er août 2016. Il appartiendrait ensuite au directeur académique de statuer en dernier ressort, étant compétent pour fixer les heures d'entrée et de sortie des écoles.

Le projet de décret confirme donc que les maires n'auraient pas une liberté de choisir seuls l'organisation de la semaine scolaire.

En revanche, contrairement aux autres dérogations, l'élaboration d'un PEDT ne serait pas requise pour effectuer la demande du retour à la semaine de quatre jours. A ce jour, environ 92% des communes ont déjà élaboré un PEDT, couvrant 96% des élèves.

Observations sur le fond

L'AMF a été reçue, dans un premier temps, par Christophe KERRERO, directeur du cabinet du ministre de l'Education nationale, le 6 juin, puis, dans un second temps, par le ministre même, le 7 juin.

Historiquement, l'AMF a toujours considéré que le temps scolaire devait être organisé en fonction de l'intérêt de l'élève, mais tenant compte des contraintes des collectivités territoriales.

Or, la réforme des rythmes scolaires engagée dès 2013 par Vincent Peillon s'est faite sans concertation préalable sur le volet périscolaire, laissant les collectivités seules pour la mise en œuvre des Tap/Nap. Si l'AMF a obtenu un certain nombre d'assouplissements indispensables dont le fonds de soutien et l'allègement des normes d'encadrement des accueils de loisirs périscolaires, elle n'a pas obtenu gain de cause sur sa demande principale : que l'Etat assume en totalité les conséquences notamment financières de ses propres décisions, d'autant plus dans un contexte de fortes restrictions budgétaires.

Au regard des difficultés engendrées par cette réforme et le reste à charge financier pour les communes (70% pour les communes d'après l'enquête AMF de 2016) et les intercommunalités (66%), un certain nombre de collectivités accueillent aujourd'hui avec satisfaction la proposition d'un retour à la semaine de quatre jours, nouvelle dérogation possible dans le cadre de la réforme de 2013.

L'AMF a fait part des premières interrogations ou observations des élus concernant l'application pour la rentrée 2017 :

- il ne s'agit pas d'un libre choix offert aux élus mais d'une proposition conjointe avec un ou plusieurs conseils d'école. Un certain nombre d'élus ont déjà souligné la grande hétérogénéité de fonctionnement des conseils d'école dans lesquels les maires sont en minorité et ont des difficultés à faire valoir leur position ;
- si un certain nombre de maires manifestent déjà un enthousiasme à un retour à la semaine de quatre jours, ceux-ci pointent cependant des délais de réorganisation très courts, alors que les plannings de la rentrée scolaire sont déjà quasiment bouclés, nécessitant, selon les cas, un redéploiement des personnels périscolaires et un aménagement des contrats en cours ;

- le redéploiement de personnels titularisés dans le cadre de la réforme va nécessiter des temps de concertation au risque de forts mouvements de contestation des personnels, dont les Atsem qui ont vu leurs missions diversifiées ;
- un tel retour aura des répercussions sur l'organisation du tissu associatif local qui avait déjà été fortement impacté par la réforme, notamment le mercredi ;
- la réforme des rythmes scolaires a fait naître des organisations locales parfois très complexes entre les communes et leur intercommunalité avec des compétences parfois partielles ou partagées. En effet, ce rapprochement prend des formes différentes selon les spécificités locales, certaines intercommunalités ayant souhaité prendre en charge uniquement les Tap/Nap et non le temps périscolaire classique ou vice versa. En outre, certaines intercommunalités non compétentes en matière scolaire et/ou périscolaire interviennent en élaborant le PEDT, à titre de coordination des Tap/Nap ou en mettant à disposition une partie de leur personnel aux communes gestionnaires ;
- les conseils régionaux en charge des transports scolaires au 1^{er} septembre 2017 et leur éventuel délégataire vont-ils accepter d'adapter les circuits dans des délais aussi courts?
- le PEDT ne serait pas requis pour demander le retour à la semaine de quatre jours mais il demeure obligatoire pour appliquer les normes d'encadrement allégées des accueils de loisirs périscolaires ;
- à quel moment seront placées les activités pédagogiques complémentaires (APC) dans le cadre de la semaine de quatre jours?
- quid de la qualification du mercredi dans le cadre de la semaine de quatre jours : maintien du temps périscolaire ou requalification en temps extrascolaire? Quid des financements de la CNAF?

En outre, l'AMF souligne les inquiétudes des élus quant au sort réservé à terme au cadre actuel de la réforme :

- s'agit-il d'une souplesse supplémentaire dans le cadre du régime actuel ou d'une première étape visant à déconstruire la réforme engagée depuis 2013?
- est-il prévu de maintenir à terme la semaine de neuf demi-journées avec mercredi matin comme la semaine de référence?
- quelles perspectives pour le PEDT, aujourd'hui obligatoire pour l'obtention du fonds de soutien et l'allègement des normes d'encadrement des accueils de loisirs périscolaires? Quel sort des PEDT en cours?
- le principe de liberté de choix ne sera-t-il pas entravé si le fonds de soutien devait être réservé aux seules communes en difficulté en 2019, alors que la réforme des rythmes scolaires a fait naître de nouvelles dépenses durables? Si tel est le cas, il s'agira davantage d'un choix dirigé vers la semaine de quatre jours compte tenu des difficultés financières auxquelles sont confrontées les collectivités.

L'AMF est favorable à cet assouplissement supplémentaire sous réserve que le ministre de l'Education nationale confirme :

- 1. que le retour à la semaine de quatre jours à titre de dérogation n'a pas pour ambition de déconstruire à terme le cadre de la réforme des rythmes scolaires engagée en 2013, alors que celle-ci a impliqué, pour les**

collectivités, un travail colossal et un investissement conséquent pour la mise en œuvre d'une nouvelle politique d'offre périscolaire ainsi qu'un rapprochement enrichissant avec les autres acteurs éducatifs dans le cadre du PEDT ;

- 2. la sanctuarisation du cadre principal de la réforme de 2013, du fonds de soutien pour l'ensemble des communes souhaitant maintenir la semaine de neuf demi-journées ou celle de huit demi-journées avec cinq matinées, qu'elles soient ou non pauvres ainsi que les allègements des normes d'encadrement des accueils de loisirs périscolaires ;**
- 3. la conduite d'une évaluation à terme sur les incidences des différents modes d'organisation de la semaine scolaire dont celle de quatre jours pour les élèves et les collectivités, en lien étroit avec l'AMF.**